

## L'IMPACT ÉCONOMIQUE

Ce qui suit est le message évoqué dans une précédente chronique économique :  
18 : La gouvernance refuse de voir demain

Le présent texte vous démontre que gérer une commune n'est pas qu'accomplir des tâches qui incombent à l'élu. On ne fait pas un corso parce qu'il faut faire un corso à telle ou telle date. On ne fait pas telle ou telle manifestation ou telle ou telle fête parce que c'est la tradition ou je ne sais quoi d'autre. La gouvernance doit imaginer, créer, organiser, mettre en œuvre une action qui va bien au-delà du but initial de ladite manifestation sportive et/ou culturelle. Ci-dessous le pourquoi de cela ! Ceci pour vous assurer que JANUS ne pense pas Cogolin comme un caprice pour son ego mais comme un challenge pour un « mieux vivre ensemble à Cogolin demain ».

JANUS est persuadé qu'une gouvernance n'a pas en charge que la gestion comptable de « la vie quotidienne » d'une commune. Elle doit avant tout avoir une politique volontariste, dynamique et innovante lançant des actions dans les différents axes stratégiques d'un plan de développement socio-économique respectueux de la ville et de sa population ; d'un plan socio-économique qui tient compte aussi des générations futures pour ne pas hypothéquer leur capacité à répondre à leurs besoins. Un tel plan n'est pas établi à l'emporte-pièce. Il se construit selon certains principes car gérer une commune c'est construire un « mieux vivre ensemble » pour renforcer la cohésion sociale et l'appartenance à notre ville, à notre région !

Un de ces principes est que l'action communale doit avoir un but, un objectif, que l'on appelle impact.

## L'IMPACT ÉCONOMIQUE

L'impact est le résultat, l'influence, d'une action.

L'analyse de l'impact économique d'une action communale, d'un investissement communal, repose sur le concept économique de « multiplicateur ».

Lorsque des visiteurs ou des spectateurs non locaux dépensent en restauration, hébergement et commerce de détail du fait de cette action, de cet investissement, leurs dépenses directes stimulent l'activité économique locale et créent un supplément de chiffres d'affaires, de rémunérations, d'emplois et de recettes fiscales.

L'hypothèse sous-entendue à ce raisonnement est que les secteurs d'activité locaux sont interdépendants. Une injection monétaire non locale peut ainsi créer une suite de répercussions dans l'ensemble des secteurs, notamment non culturels.

L'impact économique direct repose sur les dépenses des visiteurs ou spectateurs non locaux.

L'impact indirect est l'ensemble des retombées de l'action, de l'investissement. Ces retombées sont de plusieurs ordres.

- les recettes extérieures apportent pouvoir d'achat aux locaux, emploi, recettes fiscales...
- aura médiatique, renommée, pouvoir attractif...
- cohésion sociale, motivation, emplois, animation...

L'impact induit est la proportion du revenu des ménages locaux qui est dépensée

localement en biens et services. Il est lié à la hausse des différents revenus résultant de l'augmentation de l'activité économique provoquée par l'action communale, l'investissement communal.

Les fuites sont les sommes qui ne restent pas à l'intérieur de la commune et constituent ainsi une perte pour l'économie locale. Ces sommes sont le recours à des entreprises non locales, aux salaires des non locaux, des dépenses des locaux à l'extérieur de la commune, etc.

Effets directs + effets indirects + effets induits doivent être supérieurs aux fuites pour que l'action communale, l'investissement communal, soit globalement positifs. Il va de soi que l'on ne peut faire une estimation quantifiée de ces différents effets et fuites de capitaux. Toutefois on peut l'évaluer par rapport à la fréquentation, aux commentaires de la population, à la critique ou satisfecit des acteurs économiques locaux, aux commentaires médiatiques...

L'impact économique d'une action communale, d'un investissement communal, repose sur les combinaisons des interrelations à l'intérieur de la commune et les interdépendances avec les autres communes.

Le coefficient multiplicateur de l'action communale, de l'investissement communal, est donc important à prendre en compte pour juger de l'opportunité, du bien fondé de cette action, de cet investissement.

De fait, le soutien public au commerce et artisanat de la commune par l'action communale, l'investissement communal (financé par les recettes fiscales), peut constituer un levier optimal permettant d'attirer et/ou d'augmenter la demande des visiteurs culturels non locaux en biens et services locaux ainsi qu'en facteurs de production locaux, ce qui génère l'effet multiplicateur et ainsi une activité économique locale additionnelle qui n'aurait pas existé sans cet action communale, cet investissement communal.

Au-delà du fait de répondre aux besoins et attentes de la population locale, le bien fondé de l'action communale, de l'investissement réside dans le fait de motiver les dépenses des non locaux, dont, précisément, la visite découle de ladite action communale.

Quant aux résidents locaux, leurs dépenses ne doivent avoir qu'une relative importance dans le choix de l'objet de cet investissement (programmation, animation...). Elles ne représentent qu'une remise en circulation de sommes qui existent déjà dans la commune.

En effet, il est vraisemblable que la grande majorité des dépenses des résidents locaux pour l'évènementiel se substitue à des dépenses en biens et services locaux qui auraient eu lieu de toute façon dans la commune à une autre date.

Cinquante euros dépensés par une famille locale pour un spectacle local correspondent vraisemblablement à cinquante euros en moins dépensés aux musées, au cinéma, au stade ou lors d'une autre fête durant l'année.

Ce n'est donc qu'une simple ré-allocation de dépenses locales dans l'économie locale plutôt qu'une hausse nette réelle de l'activité économique.

N'offrant aucun stimulus économique net, ces dépenses des locaux sont très relatives pour juger de l'impact économique de l'action communale, de l'investissement communal dans le cadre du développement économique de Cogolin.

La règle doit donc être que toute manifestation festive et culturelle participe à l'activité économique locale.

Le non-respect de cette règle conduit à ce que les dépenses locales ne servent qu'à répondre aux besoins et attentes de la population locale sans pour autant générer un dynamisme économique, source de cohésion sociale et de recettes fiscales.

JANUS n'oublie pas que l'existence d'un équipement culturel ou la tenue d'un événement culturel engendre à court terme toutes sortes de coûts financiers et non financiers (sécurité, hygiène, fonctionnement, matériel, réparations, etc.) qu'il est souhaitable, dans la mesure du possible, d'identifier par avance et d'opposer aux bénéficiaires, de manière à estimer convenablement l'impact économique réel.

Après coup, à l'heure du bilan, l'analyse bénéfice/coût doit être faite pour affiner, modifier, valider ou invalider tout ou partie de l'action communale, de l'investissement communal sachant que l'ampleur du retour sur investissements est bien la principale influence pour la pérennité de chaque projet.

Le budget de la commune n'étant pas illimité, la part des fonds publics locaux dépensés pour soutenir un projet événementiel éventuellement négatif obligerait à abandonner cette même part pour un autre projet. Choisir, c'est renoncer...

La justification d'un investissement public local suppose en effet qu'un projet doit fournir aux résidents locaux un rendement au moins égal à ce qui serait obtenu pour un autre projet.

La population doit tenir compte de tous ces paramètres pour juger de la pertinence des choix d'une gouvernance pour sa commune, sans oublier qu'une gouvernance doit privilégier l'intérêt du plus grand nombre au détriment parfois de l'intérêt particulier.

L'impact économique doit donc largement peser dans le choix que doit opérer une gouvernance.

L'impact économique amène en effet le décideur public local à intervenir dans le domaine culturel, afin d'atteindre des objectifs financiers favorables au tissu économique local et à ses recettes fiscales, en usant du domaine des arts et la culture comme moyens interactifs socio-économiques.

Qui plus est, cette démarche a plusieurs avantages :

- 1) L'exception culturelle, souvent élitiste, s'ouvre de fait au plus grand nombre.
- 2) Les arts et la culture vont à la rencontre de tous dans le principe de si tu ne viens pas à la culture, c'est la culture qui viendra à toi...
- 3) Non seulement, l'art et la culture sont valorisés mais deviennent aussi moteurs : la créativité vient au service de l'économie qui en retour sert la créativité.
- 4) L'événementiel n'est en fait que le point d'orgue d'un projet qui met en interdépendance de multiples rouages du plan de développement économique de Cogolin.
- 5) Le projet événementiel a pour autre fin de provoquer une cohésion sociale autour d'un projet commun et d'éveiller la motivation, l'implication, la création, etc, dans tout ou partie de la population cogolinoise. Tous les Cogolinois auront à gagner à participer à ce(s) projet(s pour redorer l'image et l'aura de Cogolin) !

Tous ces avantages sont sous-tendus par la volonté stratégique d'attirer des dépenses non locales en vue d'un gain financier net pour l'économie locale et toutes ses

déclinaisons.

Retenez bien les noms et adjectifs suivants:

PARTENARIAT – INTERACTIVITÉ – SYNERGIE – INTERGENERATIONNEL –  
INTERRELATIONNEL (communication)

Ils sont les clés du plan de développement économique de JANUS pour Cogolin.

De la même façon, n'oubliez jamais le leitmotiv : « un pour tous et tous pour un » car le public ne peut aider le privé si le privé n'aide pas le public, CQFD!

- Si vous êtes acteurs local du tissu économique cogolinois, vous devez absolument comprendre l'intérêt que vous aurez à jouer le jeu demandé afin d'avoir plus de retombées pour vous et pour la commune.

- Si vous n'êtes que simple habitant(e), vous devez avoir au plus profond de vous, la fibre cogolinoise pour participer parce que sans vous rien ne pourra réellement aboutir. Le projet interactif et synergique de JANUS n'est pas de l'ordre du spectacle, du salon, de l'exposition, etc, tels que vous l'offre actuellement la gouvernance en place et cela depuis des décennies.

Non, c'est un plan de développement économique de Cogolin basé sur l'interactivité synergique de l'économie, des arts et de la culture ainsi que sur la dimension sociale donc humaine.

C'est à ce niveau, en votre qualité d'habitant(e) que vous aurez à intervenir pour la réussite du projet.

Vous ne devez plus attendre que la gouvernance vous apporte animations et fêtes. Il faut innover et s'engager ensemble pour que fête, sport et culture aient un fort impact touristique et économique. Pourquoi un divertissement qui coûte si on peut créer un divertissement qui rapporte ?... CQFD !

Il est nécessaire que s'instaure une relation de confiance entre la gouvernance et les Cogolinois car une gouvernance ne doit pas gérer pour gérer. Elle doit gérer aussi et surtout pour apporter un plus à la population, pour édifier un "mieux vivre ensemble à Cogolin demain".

JANUS souhaite vous proposer une autre manière de « faire la fête ».

une manière plus enrichissante au sens propre et figuré pour l'économie locale et la population.

Une manière créant plus de liens interactifs et installant un liant synergique.

Une manière plus simple, plus conviviale, plus stimulante, plus intergénérationnelle, de vivre et de faire la fête !

A Cogolin, une fête, un spectacle, une manifestation, etc., ne doit plus être une chose à venir voir, à venir écouter, à venir visiter, tel jour.

Cela doit devenir un concept avec un avant, un autour, un pendant. C'est dans ce concept festif que l'instauration d'un partenariat confiant entre municipalité, tissu économique et associations, pourra rendre toute animation culturelle agréable à vivre pour la population, tout en ayant un impact économique positif pour les forces vives cogolinoises !

JANUS